

ARRETE TEMPORAIRE PERMETTANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PLACE DE LA LIBERTE LE SAMEDI 13 JUILLET 2019

Arrêté de Police du 11 Juillet 2019

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande écrite formulée par Monsieur Eric Leleu d'occuper le domaine Public « place de la Liberté » afin d'y organiser des festivités devant et dans son commerce la « Musette » Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité et de réglementer la

le stationnement le samedi 13 juillet 2019.

(NORD)

MAIRIE DE

GUESNA

ARRETE

Article 1 Monsieur Leleu Eric est autorisé à titre exceptionnel d'occuper le

domaine public place de la Liberté rue Oscar Desmaretz le samedi

13 juillet 2019 de 12h00 à minuit.

Article 2 Le stationnement sera interdit le samedi 13 juillet 2019 de 12h00 à

minuit sur la place de la Liberté rue Oscar Desmaretz.

Article 3 Monsieur Leleu Eric procédera à la mise en place du matériel et de

la signalisation nécessaires. Il veillera à minimiser les nuisances

sonores et à rendre les lieux en parfait état de propreté.

Article 5 Monsieur Leleu Eric « La Musette » place de la Liberté 59287

Guesnain.

Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police

de DOUAI

Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent

arrêté

Fait à GUESNAIN 11 juillet 2019

Pour le Maire empêché, L'Adjointe Déléguée, C.AMADEI

